

Ottawa

Room 518, Confederation Building
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Tel.: 613-996-1119
Fax.: 613-996-0850



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Ottawa

Pièce 518, Édifice de la Confédération
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tél. : 613-996-1119
Télééc. : 613-996-0850

Constituency

1 - 9711 Fourth Street
Sidney, British Columbia V8L 2Y8
Tel.: 250-657-2000
Fax.: 250-657-2004

Elizabeth May

Member of Parliament / Députée
Saanich—Gulf Islands / Saanich—Gulf Islands

Circonscription

1 - 9711, rue Fourth
Sidney (Colombie-Britannique) V8L 2Y8
Tél. : 250-657-2000
Télééc. : 250-657-2004

L'honorable William Morneau, C.P.
Ministre des Finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 5 février 2020

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour cette occasion de soumettre des propositions budgétaires au ministère des Finances et au Conseil privé.

Au nom du Parti vert du Canada et de son caucus parlementaire, je vous soumetts le mémoire ci-joint.

Nous n'avons jamais présenté un mémoire aussi volumineux, mais nous sommes d'avis qu'une refonte fondamentale de notre approche de la budgétisation et des projections financières s'impose. Il est révolu le temps où nous pouvions compter sur la progression linéaire d'une économie relativement stable dans un monde relativement stable. Des perturbations non linéaires sont plus que probables et notre budgétisation et notre planification doivent tenir compte des risques climatiques.

La première partie de notre mémoire contient des propositions concernant quatre secteurs budgétaires liés au financement de l'action climatique :

1. Efforts internationaux pour intégrer les risques climatiques et leur atténuation aux budgets nationaux
2. Risques liés au recul inévitable de la production de combustibles fossiles
3. Risques potentiels liés à la transformation de l'activité manufacturière et industrielle



4. Possibilités pour le gouvernement de développer la « nouvelle économie »

La deuxième partie est consacrée à des priorités de dépenses plus précises et offre des réponses à certaines mesures de la plateforme électorale libérale. Dans la mesure du possible, nous avons regroupé différentes promesses sous des thèmes plus généraux.

Je vous remercie de nous avoir permis de soumettre ces propositions, en espérant qu'elles vous seront utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, reading "Elizabeth May". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Elizabeth May, O.C.
Députée de Saanich—Gulf Islands
Leader à la Chambre du Parti vert du Canada



**Mémoire du Parti vert du Canada
Soumis au ministre des Finances
Le 5 février 2020**

A. Financement de l'action climatique

1. Efforts internationaux pour intégrer les risques climatiques et leur atténuation aux processus budgétaires

La Coalition internationale des ministres des Finances pour l'action climatique a pris part à la 25^e Conférence des Parties (COP25) sur le climat, à Madrid. Elle a alors fait état de plus récentes mesures prises dans le cadre des efforts continus pour mettre en œuvre les « principes d'Helsinki » (dont le Canada est signataire) :

- I. Aligner les politiques et pratiques sur les engagements de l'*Accord de Paris*;
- II. Mettre en commun l'expérience et l'expertise de chacun afin de favoriser l'encouragement mutuel et de promouvoir la compréhension collective des politiques et des pratiques en matière de changement climatique;
- III. Travailler à des mesures qui se traduisent par une tarification efficace du carbone;
- IV. Prendre en compte le changement climatique dans la politique macroéconomique, la planification fiscale, la budgétisation, la gestion des investissements publics et les pratiques de passation des marchés;
- V. Mobiliser des sources privées de financement de l'action climatique en facilitant les investissements et le développement d'un secteur financier qui soutient les mesures d'atténuation et d'adaptation relatives au climat;
- VI. S'engager activement dans la préparation et la mise en œuvre intérieures de la contribution déterminée au niveau national (CDN) dans le cadre de l'*Accord de Paris*.

I. Aligner les politiques et pratiques sur les engagements de l'*Accord de Paris*

Le Parti vert se réjouit de l'engagement du gouvernement à une cible zéro émission nette d'ici 2050. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a eu le mandat d'établir un plan afin d'atteindre cette cible et d'accentuer les efforts en vue de réaliser les cibles actuelles pour 2030. Nous le savons, le gouvernement reconnaît que les cibles de 2030, qui ont été établies par une administration précédente, représentent environ les deux tiers de notre juste part de l'objectif de l'*Accord de Paris* de limiter la



hausse de la température moyenne mondiale à 1,5 degré. En 2020, conformément à l'Accord de Paris, nous devons soumettre une contribution déterminée au niveau national (CDN) beaucoup plus ambitieuse à l'horizon 2030. Idéalement, celle-ci devrait être considérablement bonifiée et déposée ce printemps devant le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le plus tôt le Canada déposera sa nouvelle cible, le plus tôt il pourra reprendre sa place de chef de file, incitant par son exemple les autres pays à intensifier les efforts et à prendre un engagement digne de ce nom à la prochaine COP, qui se tiendra à Glasgow.

Cependant, dans bien des dossiers déterminants, votre gouvernement continue d'adopter des politiques qui feront en sorte qu'il sera impossible de même réaliser les engagements précédents. NOUS savons que des projets comme le gazoduc TMX et l'usine de GNL en Colombie-Britannique sont désormais au cœur des politiques industrielles de votre gouvernement. Un simple calcul mathématique montre sans équivoque que l'un ou l'autre de ces projets fera en sorte, à lui seul, qu'il sera impossible d'atteindre l'objectif actuel, et encore moins une CDN bonifiée.

Nous vous pressons d'insister fortement auprès du cabinet pour qu'il renonce à ces deux projets. Il en va bien sûr de même pour le projet minier Frontier proposé par la société Teck, et ce, même si cette dernière était disposée et en mesure de le financer, ce qui semble de plus en plus improbable. Si l'un ou l'autre de ces projets allait de l'avant, le Canada serait ni plus ni moins contraint de faire honteusement marche arrière devant ses engagements internationaux actuels.

II. Mettre en commun l'expérience et l'expertise de chacun afin de favoriser l'encouragement mutuel et de promouvoir la compréhension collective des politiques et des pratiques en matière de changement climatique

Depuis des années, le Canada est à l'avant-garde des efforts internationaux visant à accroître la transparence et l'exactitude des comptes nationaux. Vos efforts continus en ce sens sont louables. Nous notons en particulier votre intention de clarifier les eaux relativement troubles de la comptabilité actuarielle des engagements de retraite. Les Verts vous encouragent à adopter une approche similaire pour les questions relatives au changement climatique et à utiliser la position de confiance du Canada pour promouvoir pareille attitude sur la scène internationale :

- a. travailler avec l'OCDE pour intégrer des mesures climatiques dans les budgets nationaux;



- b. reconnaître les incertitudes budgétaires et monétaires résultant des risques liés au climat;
- c. encourager les autorités de régulation financière à rendre obligatoire la divulgation des risques climatiques pour les entreprises et les fonds cotés en bourse.

III. Travailler à des mesures qui se traduisent par une tarification efficace du carbone

Votre gouvernement s'est engagé à fixer un prix pour le carbone et a agi en ce sens. Ce prix aide les citoyens et les petites entreprises à adapter leur comportement en conséquence. Nous vous encourageons à en élargir l'application pour inclure tous les émetteurs industriels et les consommateurs, et à augmenter le prix plus rapidement que prévu afin de promouvoir un virage marqué dans les comportements du marché.

IV. Prendre en compte le changement climatique dans la politique macroéconomique, la planification fiscale, la budgétisation, la gestion des investissements publics et les pratiques de passation des marchés

Lors de la précédente législature, votre gouvernement a fait preuve d'audace en intégrant des mesures d'équité entre les sexes dans les affaires publiques, initiative cristallisée pour votre ministère par la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*. Nous applaudissons votre leadership international dans ce dossier crucial. Un cadre semblable à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pourrait se révéler utile à l'échelle mondiale pour évaluer les mesures climatiques, et ce, pour toutes les politiques publiques, mais surtout pour les budgets.

Le personnel de votre ministère a participé à l'élaboration d'un système de « marquage des dépenses liées au climat » aux fins des budgets nationaux en Europe. Le Parti vert vous suggère d'inclure dans le prochain budget des mesures similaires à celles formulées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (les marqueurs Rio) pour évaluer les répercussions que sont susceptibles d'avoir les entrées et sorties budgétaires sur les initiatives d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique et sur la réduction des émissions de GES. En plus des marqueurs Rio, le Parti vert propose de formuler des indicateurs semblables pour évaluer les activités et les dépenses du gouvernement fédéral qui risquent d'augmenter les émissions de GES.

Vous le savez mieux que quiconque : l'urgence climatique grandissante place les gouvernements devant de nouveaux risques et de nouvelles incertitudes. Le Parti vert vous encourage à tenir compte, dans votre planification macroéconomique, de certains des plus importants d'entre eux. Notamment :



- a. Les actifs qui sont aujourd’hui source de grande richesse pour les compagnies pétrolières et gazières pourraient être « bloqués » et perdre la majorité, voire la totalité, de leur valeur comptable. Si cela devait se produire, ce qui semble de plus en plus probable, les répercussions sur les marchés financiers du Canada et du monde entier seraient catastrophiques. Évidemment, les compagnies pétrolières et gazières et leurs actionnaires seraient les premiers touchés. Les bilans des gouvernements et ceux des sociétés d’État et des fonds d’investissement seront aussi durement touchés; les autres fonds publics et privés ainsi que les investisseurs institutionnels seront également menacés. Il faudra en outre renoncer aux recettes prévues des redevances et des impôts sur le revenu.
- b. Les assureurs et réassureurs du monde entier sont de moins en moins disposés à assumer les risques liés au climat. Dans la mesure où les gouvernements deviennent des « assureurs de dernier recours », ces risques peuvent avoir des effets importants sur vos budgets futurs. Et, comme le passé n’est pas garant de l’avenir en ce qui concerne les dommages liés au climat, les approches actuarielles utilisées pour mesurer de tels risques ne sont pas méthodologiquement fiables. Le Parti vert suggère de prévoir dans votre budget des allocations plus importantes pour les dépenses publiques relativement aux marchés désertés par les assureurs, et de revoir considérablement à la hausse vos estimations en ce qui a trait aux incertitudes.
- c. En théorie, les compagnies pétrolières et gazières doivent assumer les coûts d’assainissement au terme des activités d’exploration, de développement et de production. Mais d’après les antécédents des sociétés canadiennes d’exploitation des ressources naturelles, et les activités actuelles du secteur pétrolier, de nombreuses sociétés manqueront vraisemblablement à leurs obligations, refilant ainsi la facture au secteur public. En 2016, l’autorité de réglementation de l’Alberta a estimé que le passif environnemental non financé du secteur pétrolier et gazier dépassait probablement les 260 milliards de dollars en Alberta seulement. Le gouvernement provincial ne pourra certainement pas débloquer un tel montant dans un délai raisonnable. Le gouvernement fédéral assumera donc probablement une partie, sinon la majorité, de ce coût inévitable. Une large proportion des dépenses sera consacrée à la gestion des responsabilités environnementales envers les Premières Nations, qui relèvent a priori du gouvernement fédéral et qui peuvent avoir préséance sur d’autres considérations politiques. Il est donc possible que ces responsabilités aient un impact important sur le bilan fédéral. Nous vous encourageons à estimer l’incidence et le montant



probables de ces obligations, à les prendre en compte et à prévoir les dépenses qui en résultent, et bien sûr à faire preuve d'une transparence totale dans la divulgation de ces informations afin de permettre aux marchés de réagir en conséquence.

- d. Il y a un risque accru de conflit international sur plusieurs fronts. À noter que le magazine *Diplomat & International Canada* avançait récemment que 11 des 20 points chauds potentiels dans le monde étaient à risque en raison d'un lien quelconque aux combustibles fossiles, qu'on parle de développement potentiel, de production actuelle ou de transport. Le réchauffement climatique accélérant l'ouverture des voies navigables nordiques, le Nord canadien est manifestement susceptible de faire les frais de visées internationales conflictuelles. Quelques voisins rivaux et certains de nos alliés maintiennent que les eaux traversant l'archipel arctique n'appartiennent pas au Canada, et qu'elles devraient ainsi être ouvertes au transport international et à l'extraction de ressources. Bien sûr, ce dossier relève en principe des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Nous vous encourageons néanmoins à demander à vos collègues de ces ministères à quels coûts et à quels risques il faudrait s'attendre si la souveraineté du Canada dans l'Arctique devait être compromise, et aussi quels seraient les coûts associés à sa surveillance même si la souveraineté du Canada était reconnue.

V. Mobiliser des sources privées de financement de l'action climatique en facilitant les investissements et le développement d'un secteur financier qui soutient les mesures d'atténuation et d'adaptation relatives au climat

La Commission de l'écofiscalité a récemment rapporté que la tarification du carbone est la solution la plus efficace qui soit pour promouvoir la réduction des émissions de GES, et que ni la réglementation ni les subventions ne sont susceptibles de mener à des résultats optimaux. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, si nous voulons respecter nos engagements internationaux dans le court délai qui nous est imparti et réagir à temps devant l'ampleur de l'urgence climatique, il est plutôt irréaliste de s'en remettre uniquement à la tarification du carbone. En effet, le prix à imposer serait si élevé qu'il mènerait vraisemblablement à une suspension des activités.

Dans la même veine, le Groupe d'experts en financement durable a également suggéré que la tarification du carbone, de pair avec la divulgation obligatoire des risques financiers dans le secteur pétrolier et gazier, encouragerait suffisamment d'investissements du secteur privé pour faciliter une transition rapide de la dépendance



aux combustibles fossiles vers une économie plus moderne. Le Parti vert craint que les politiques de tarification du carbone ne nous permettent pas à elles seules de prendre les mesures qui s'imposent pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré. Elles sont utiles, mais insuffisantes.

Si le Canada veut réellement respecter ses engagements, il devra impérativement prendre des mesures réglementaires, accorder des subventions et engager des dépenses directes.

Le Parti vert propose de mettre en œuvre des mesures supplémentaires, telles que :

- a. la réglementation du secteur financier pour rendre obligatoire la divulgation des risques climatiques ;
- b. le transfert des subventions pour l'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz au profit de la réhabilitation de l'environnement, notamment pour les coûts de la main-d'œuvre;
- c. la réglementation de la consommation de combustibles fossiles dans les nouvelles constructions;
- d. un soutien accru au développement des énergies renouvelables dans les secteurs privé et public;
- e. les dépenses relatives aux raccordements et aux points de transfert pour un réseau électrique national fonctionnel.

VI. S'engager activement dans la préparation et la mise en œuvre intérieures de la contribution déterminée au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris

Nous vous pressons de travailler avec le ministre de l'Environnement et de revoir la CDN du Canada afin de respecter les engagements de l'Accord de Paris. Comme vous le savez, la CDN actuelle du Canada prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Il s'agit là d'une CDN héritée d'une administration précédente et qui ne cadre pas avec la juste part du Canada vis-à-vis l'engagement pris à Paris en 2015 de maintenir le réchauffement à 1,5 degré. Elle ne cadre pas non plus avec la recommandation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui préconise une réduction de 45 % des émissions mondiales de CO2 d'ici 2030. Délaisser la cible actuelle du Canada pour en adopter une qui concorde avec l'Accord de Paris aura une grande incidence sur le budget à venir. Tous les gouvernements seront appelés à revoir leurs CDN en prévision de la COP26, à Glasgow. Préparer un budget 2020-2021 ne tenant pas



compte d'une telle transition ne serait vraisemblablement pas la voie à suivre pour des prévisions financières et économiques optimales.

2. Risques et débouchés liés au recul de la production de combustibles fossiles

L'activité économique connaîtra un recul dans le secteur pétrolier et les secteurs connexes à mesure que le gouvernement prendra des mesures pour respecter ses engagements et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le Parti vert suggère que, dans le cadre d'une stratégie de « transition juste » pour les travailleurs, les subventions actuellement accordées à l'industrie soient transférées de l'exploration, du développement, de la production et du transport au volet main-d'œuvre des travaux d'assainissement. Tel que nous l'avons indiqué précédemment, les coûts d'assainissement étaient estimés à 260 milliards de dollars en Alberta seulement, et ils ont augmenté depuis. Les travaux d'assainissement et de réhabilitation de l'environnement demandent beaucoup de main-d'œuvre, pas beaucoup de capitaux. Accorder plutôt des subventions pour la main-d'œuvre profiterait nettement plus au marché du travail. Cela inciterait aussi les entreprises à investir dans les travaux d'assainissement alors qu'elles sont encore en activité, au lieu de se dérober à leurs obligations en faisant faillite, ce qui semble probable au vu des expériences passées. Bientôt, ces entreprises autrefois rentables ne pourront plus contribuer autant à l'assainissement de leurs sites. Le Parti vert vous encourage donc à agir rapidement.

3. Risques et débouchés potentiels liés à la transformation de l'activité manufacturière et industrielle

Vous êtes assurément bien au fait des changements qui guettent l'industrie automobile. Les analystes sont nombreux à croire que les jeunes gens des pays riches (les millénariaux) seront moins enclins que les générations précédentes à acheter une voiture pour leur utilisation personnelle ou celle de leur famille. La demande pour ces véhicules est donc appelée à chuter. De plus, l'ensemble de l'industrie automobile risque fort de délaissé le gros de la production de ce type de véhicule au profit de voitures électriques. Le secteur automobile canadien est ainsi exposé à un double risque : 1) si la production globale chute, les usines canadiennes pourraient bien être parmi les premières à passer au couperet; 2) comme la production canadienne des grandes sociétés automobiles repose encore exclusivement sur des véhicules à combustion interne, les futurs investissements dans des technologies plus récentes pourraient bien être concentrés dans les pays où se trouvent les sièges sociaux.



Les conséquences sur l'emploi sont de ce fait beaucoup plus importantes pour le secteur automobile que pour le secteur pétrolier et gazier. Nous suggérons à votre ministère de modifier l'aide à l'industrie afin d'offrir un incitatif aux constructeurs canadiens qui produisent déjà des véhicules de tourisme, des camions utilitaires et des autobus électriques, et de permettre aux autres fabricants et fournisseurs de passer plus rapidement aux véhicules électriques et aux composants de groupes motopropulseurs.

4. Occasions pour le gouvernement de développer la « nouvelle économie »

Le Canada n'a plus le même potentiel d'incubation et de lancement de nouvelles technologies vertes pour les marchés d'exportation. De nombreuses entreprises de technologies vertes et propres ont quitté le Canada pour s'installer dans des pays qui ont adopté une économie post-carbone.

Nous avons accès à des solutions technologiques gagnantes. Par exemple, CarbonCure extrait le dioxyde de carbone de l'atmosphère pour fabriquer du béton vert. Le gouvernement canadien n'a pas besoin de subventionner cette technologie. Elle est déjà sur le marché et coûte moins cher que le béton standard. Ce que nous devons faire, c'est utiliser l'énorme pouvoir d'achat du gouvernement fédéral pour exiger que le béton CarbonCure soit le seul produit approuvé pour les bâtiments et les projets fédéraux.

Le système de transport public du Canada arrive en deçà de celui de la plupart des pays en développement. Les services d'autobus ont disparu de la majorité des provinces. La menace que représente l'auto-stop pour les personnes marginalisées a été mise en lumière dans l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Faute de moyens de transport prévisibles, peu polluants et pratiques entre les villes, les plus démunis sont placés dans des situations dangereuses, et les émissions de gaz à effet de serre sont en hausse, car les gens n'ont d'autre choix que de prendre l'avion ou la voiture. VIA Rail a besoin d'investissements pour acheter des moteurs plus efficaces, construire de meilleures voies ferrées (dont elle peut être propriétaire) aux endroits clés où le fret retarde les déplacements, et offrir un meilleur produit touristique aux visiteurs canadiens et internationaux. Le seul engagement en faveur du transport ferroviaire de passagers, outre le corridor Windsor-Québec, consiste à améliorer l'accès aux parcs nationaux par l'entremise de VIA Rail. Un service quotidien à l'extérieur de ce corridor est indispensable. Le Parti vert propose de s'intéresser immédiatement à la voie d'E&N Railway sur l'île de Vancouver, d'améliorer l'accès au parc national Pacific Rim (tout en améliorant massivement le transport public dans la région de la capitale, Victoria) et de rétablir le service entre Halifax et Sydney, en Nouvelle-Écosse, afin de faciliter l'accès pour les visiteurs au parc national des Highlands du Cap-Breton



et à la forteresse de Louisbourg. La route la plus historique du Canada a été cédée à un opérateur privé par le gouvernement Mulroney. En veillant à ce que VIA Rail puisse emprunter cette voie à un prix abordable, le gouvernement faciliterait l'accès à Banff, ainsi qu'au site historique du dernier crampon et au tunnel circulaire du col de Kicking Horse. Le long de l'autoroute des larmes, où les transports en commun font cruellement défaut, la bonification du service de VIA Rail vers Prince Rupert faciliterait l'accès au parc national de Gwaii Haanas et à Jasper.

Nous avons également l'occasion de nous attaquer à l'une des plus grandes sources d'émissions de GES non réglementées au monde, à savoir le transport aérien. Harbour Air, sur l'île de Vancouver, a fait œuvre de pionnier avec la conception d'un avion électrique. L'entreprise a obtenu du soutien du CNRC, mais elle a elle-même investi plus de 4 millions de dollars dans le projet. En décembre 2019, Harbour Air a effectué le tout premier vol commercial zéro carbone. Pour convertir l'ensemble de sa flotte, Harbour Air aura besoin de 40 millions de dollars. En investissant dans ce projet, le Canada se dotera d'un marché d'exportation commercialement viable et unique au monde.

Les vols de courte distance de 780 kilomètres ou moins représentent 85 % des vols dans le monde. Cette première percée, réalisée par une compagnie d'hydravions relativement petite, pourrait s'avérer la clé d'une réduction considérable des émissions de GES. Le gouvernement canadien doit investir dans la première compagnie aérienne zéro carbone et voir à sa mise en service bien avant la date butoir.



B. Demandes précises

1. Aide d'urgence pour la saison désastreuse de pêche au saumon

La saison de pêche au saumon sur la côte Ouest a été un désastre économique pour les pêcheurs, transbordeurs et travailleurs à terre, ce qui a placé en situation d'urgence bien des communautés autochtones.

Les travailleurs de l'industrie réclament des modifications aux règles de l'assurance-emploi pour couvrir leurs besoins immédiats. De plus, le secteur a besoin de fonds pour préparer la flotte en vue de la saison 2020. Et les populations autochtones ont besoin d'une aide d'urgence pour se nourrir, vu l'absence de cette denrée de base.

Il faudra également injecter des fonds dans les efforts de rétablissement du saumon, de façon à rajuster en conséquence le budget voué à l'évaluation des stocks de poissons, de même qu'accroître le financement du Programme de mise en valeur des salmonidés du MPO et faire passer le prix du timbre de conservation du saumon à au moins 10 \$.

2. Accès accru à l'aide financière en cas de catastrophes climatiques

Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes s'est avéré efficace, mais l'aide doit être bonifiée afin de bien protéger les Canadiens des phénomènes climatiques extrêmes. Il faut établir un mécanisme spécial pour permettre aux municipalités et aux Premières Nations d'obtenir des fonds d'urgence en cas d'événements météorologiques extrêmes tels que des incendies et des inondations, et éliminer le seuil de dépenses de 20 millions de dollars pour les collectivités de toutes tailles puissent avoir droit à du financement.

Beaucoup de municipalités, de Charlottetown et St. John's à Muskoka, font face à des risques accrus d'inondation. Nous avons désespérément besoin de leadership en matière d'atténuation des inondations au Nouveau-Brunswick et ailleurs. Partout au Canada, nous avons besoin de fonds pour aider les propriétaires de maisons et d'entreprises à s'adapter aux effets du changement climatique.

Pour s'adapter aux effets du changement climatique, les régions touchées par l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête auront besoin d'aide, de Charlottetown à la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique.

Nous constatons que les lettres de mandat font souvent référence à une meilleure préparation aux inondations. Nous soutenons cette démarche et espérons que les fonds



seront déployés efficacement pour que les infrastructures clés soient modernisées afin de résister aux inondations.

Les lettres de mandat et le discours du Trône font toutefois abstraction d'une meilleure préparation au risque accru de feux de forêt. Il faudra prévoir des fonds pour l'achat de bombardiers d'eau supplémentaires. Nous avons besoin d'un programme fédéral, fondé sur les responsabilités fédérales au titre des pouvoirs constitutionnels en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement, afin de raviver l'industrie forestière et d'aménager des zones coupe-feu près des communautés vulnérables. Le projet ambitieux de planter deux milliards d'arbres annoncé dans la plateforme libérale doit rester un programme fédéral. Il ne s'agit pas seulement de remettre de l'argent aux provinces. Ce projet doit reposer sur la volonté du gouvernement fédéral de réagir à l'urgence climatique, et non pas sur les motivations habituelles des provinces à l'égard de la foresterie industrielle. Il faut planter des arbres en milieu urbain et choisir des espèces écologiquement appropriées pour améliorer le piégeage du carbone et la biodiversité.

3. Gestion de l'eau

Le Parti vert souhaite soutenir la création de l'Agence canadienne de l'eau promise dans les lettres de mandat. À force de compressions et de laisser-aller, le Canada a perdu cette capacité. Nous demandons instamment que cette agence reçoive un financement adéquat et qu'elle soit dotée d'un solide effectif de scientifiques, afin de relancer la capacité fédérale en matière de surveillance et de gestion de l'eau et des sciences connexes. Cette nouvelle expertise servira également aux efforts de lutte contre les inondations mentionnés ci-dessus.

4. Nature, santé mentale et réconciliation

L'engagement de protéger 25 % des terres et des océans d'ici 2025 est fort bienvenu. Nous espérons que ces initiatives reconnaîtront que la conservation et la protection des terres peuvent avoir une incidence sur la santé mentale et le bien-être, et qu'elles peuvent s'inscrire dans les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones. Le Programme des gardiens autochtones réunit tous ces objectifs. Ce programme et celui voué à la création de zones protégées autochtones doivent être financés de manière adéquate; il faudra par ailleurs s'assurer de bien coordonner les deux. Les communautés autochtones se sont montrées très intéressées par la promotion de la conservation, comme le montrent les propositions de plus de 800 millions de dollars



soumises au Fonds d'encouragement, qui n'avait que 175 millions de dollars à distribuer.

Nous vous pressons d'élargir généreusement ce programme, de façon à atteindre les multiples objectifs auxquels votre gouvernement s'est déjà engagé. Le Parti vert croit que pour remplir sa promesse d'initier les Canadiens au camping, le gouvernement pourrait entre autres en confier la responsabilité au Programme des gardiens autochtones.

Le Parti vert soutient le Fonds canadien pour la nature, qui a fait ses preuves. À notre avis, il faudra investir autant, sinon plus, dans la deuxième phase que dans la première afin d'atteindre les cibles établies.

5. Soins de santé

Selon SoinsSantéCAN, nous accusons un déficit de 15 milliards de dollars en ce qui concerne l'entretien des hôpitaux (dont 48 % ont plus de 50 ans); ceux-ci sont responsables de 11 % de l'énergie consommée par les infrastructures publiques et de 5 % des émissions de GES du Canada. Nous comptons également sur eux pour intervenir en cas de catastrophe, qu'il s'agisse d'incendies, d'inondations, de tremblements de terre ou d'épidémies virales. Pourtant, malgré leur impact sur le climat et leur rôle dans l'atténuation des catastrophes, les hôpitaux et les organisations de soins de santé ne sont pas admissibles au financement fédéral du Fonds Chantiers Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation aux catastrophes et du Fonds pour le savoir dans l'infrastructure. Il conviendrait d'étendre les critères d'admissibilité de ces programmes pour inclure les hôpitaux et les organisations de soins de santé, et de majorer le financement en conséquence.

Les transferts en matière de santé devraient tenir compte des défis démographiques, notamment le vieillissement de la population et les considérations propres aux régions rurales.

Le gouvernement fédéral devrait continuer à investir dans la recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes, en renouvelant et en majorant le financement de l'initiative de recherche de Cœur+AVC en la matière, qui est soutenue par le gouvernement fédéral.

Nous vous pressons d'inclure au budget une mesure qui soustrait les services de counseling réglementés à l'application de la TPS.



Les organismes communautaires ont désespérément besoin de plus de financement pour faire passer des tests de dépistage et distribuer des trousse de naloxone dans le contexte de la crise des opioïdes.

Le gouvernement fédéral devrait affecter une somme considérable à la mise en œuvre d'un programme d'assurance-médicaments équitable et universel. Ce programme devrait être mis en œuvre en partenariat avec les provinces et faciliter l'accès à des médicaments rentables pour tous les Canadiens, peu importe leur situation géographique, leur âge ou leur situation financière. En collaboration avec les partenaires autochtones, la mise en œuvre de l'assurance-médicaments devrait inclure un examen du Programme des services de santé non assurés (SSNA).

Finalement, nous vous pressons d'accorder un financement transitoire spécial pour que la clinique 554 de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, puisse continuer à fournir des soins de santé essentiels, notamment des services d'avortement et d'autres services de santé vitaux pour les femmes et la communauté LGBTQ+ de la région.

6. Municipalités

Le facteur de progression annuel du Fonds de la taxe sur l'essence devrait être porté de 2 % à 3,5 %, de façon à offrir un financement prévisible et fiable aux municipalités. Cette mesure devrait permettre de résoudre les problèmes éventuels liés aux infrastructures municipales. Nous souhaitons également souligner deux besoins propres à des infrastructures clés qui demandent une intervention immédiate. La ville de New Maryland, au Nouveau-Brunswick, a besoin d'un investissement de 10 millions de dollars pour moderniser son réseau d'aqueduc, et la ville de Mission, en Colombie-Britannique, a un besoin urgent de financement pour remplacer la canalisation d'égout qui passe sous le fleuve Fraser. Cette dernière est vétuste et risque de s'effondrer. Si la canalisation venait à céder, les conséquences seraient désastreuses pour le saumon du fleuve Fraser. Un financement antérieur a été approuvé, puis retiré lorsque les coûts estimés se sont avérés inexacts. Le coût total sera d'environ 32 millions de dollars, et le gouvernement fédéral devait participer à hauteur de 50 %.

7. Peuples autochtones

Répondre aux appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation demeure une promesse en attente. La nouvelle loi sur les langues autochtones est prometteuse, mais nécessite un financement adéquat.



Le budget devrait prévoir des fonds pour l'indemnisation des enfants autochtones conformément à la décision du Tribunal des droits de la personne.

Il est urgent que le gouvernement se penche, comme nous l'avons indiqué plus haut, sur les dangers auxquels sont exposées les femmes autochtones en raison de l'absence de transports publics sûrs à l'échelle du Canada.

8. Logement et immobilier

La Stratégie nationale sur le logement a été une bonne première étape pour résoudre la crise du logement, mais pour véritablement surmonter cette crise, il faut prévoir plus de financement à court terme et des solutions ciblées pour fournir des logements abordables et culturellement adaptés aux ménages autochtones, ainsi que des logements supervisés pour les personnes souffrant de maladie mentale et de toxicomanie.

Le gouvernement doit aider les organismes de logement à but non lucratif et les coopératives à construire et rénover des logements de qualité et écoénergétiques pour les personnes âgées, les personnes ayant des besoins spéciaux et les familles à faible revenu.

Les mesures d'incitation fiscale pour la construction de logements locatifs à usage spécifique devraient être rétablies, et des crédits d'impôt devraient être accordés pour les dons de terrains, ou de terrains et de bâtiments, à des fiducies foncières communautaires vouées au logement abordable.

Des mesures incitatives devraient être offertes aux propriétaires pour la réparation et la rénovation des unités de location à prix modique, afin de les rendre plus habitables et écoénergétiques.

À l'heure actuelle, les établissements de soins de longue durée sont exclus de la Stratégie nationale sur le logement. Afin de garantir des soins adéquats à notre population vieillissante, qui ne cesse de grandir, la définition de « logement » devrait inclure les établissements de soins de longue durée à des fins de financement.

9. Les femmes, les enfants et les personnes âgées

La dernière Enquête canadienne sur le revenu a révélé que 9,5 % de la population canadienne (soit quelque 3,4 millions de personnes) vivait sous le seuil de la pauvreté.



Les taux de pauvreté sont encore plus élevés parmi les groupes marginalisés et vulnérables, comme les personnes handicapées, les mères célibataires et les aînés. Dans un pays riche comme le Canada, c'est inacceptable.

Les familles ont besoin de services de garde. La Prestation universelle pour la garde d'enfants est fondamentale pour l'égalité des femmes – une « rampe vers l'égalité en milieu de travail pour les femmes ». Le gouvernement devrait augmenter le financement fédéral des services de garde d'enfants pour atteindre la norme internationale d'au moins 1 % du PIB par an, en injectant un milliard de dollars supplémentaires chaque année jusqu'à ce que cette norme soit atteinte et que le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soit arrivé à maturité.

Le gouvernement devrait investir 360 millions de dollars par an dans un programme scolaire universel à frais partagés sur l'alimentation saine. Une consultation devrait être entreprise avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les jeunes, les parents et les tuteurs, et les dirigeants autochtones.

Les personnes âgées représentent une proportion croissante de la population canadienne, et ce sont en majorité des femmes. Au vu du contrat social qui le lie aux citoyens, le gouvernement est tenu de veiller à ce que les personnes âgées puissent s'épanouir et vivre dans la dignité. Une stratégie nationale pour les personnes âgées s'impose et celle-ci doit :

- a) veiller à ce que le Régime de pensions du Canada (RPC) demeure viable et à ce qu'il puisse s'adapter à l'évolution des besoins et des circonstances;
- b) prévoir une augmentation graduelle du taux de remplacement du revenu cible de 25 à 50 % du revenu reçu pendant les années de travail;
- c) réglementer l'Office d'investissement du RPC afin d'exiger la cession des actions détenues dans les compagnies d'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz, et de s'assurer que tous les investissements sont éthiques et favorisent la durabilité environnementale;
- d) protéger les pensions privées en modifiant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin d'établir la prééminence des retraités et du régime de pension dans la hiérarchie des créanciers dans les procédures d'insolvabilité des entreprises.

Veillez aussi voir notre demande de financement des établissements de soins de longue durée au point « Logement ».



10. Anciens combattants

Il est encore difficile pour les anciens combattants d'obtenir de l'aide, et cela ne date pas d'hier. Il est nécessaire d'investir davantage afin d'améliorer l'accès à l'information et aux ressources, ainsi que la communication horizontale entre les ministères et les organisations qui offrent des services aux anciens combattants et à leur famille, afin qu'ils puissent bénéficier du bien-être, des soins et des avantages qu'ils méritent. Nous vous pressons également de prévoir des fonds dans le budget pour faire en sorte qu'il soit beaucoup plus facile pour les personnes souffrant d'un SSPT d'obtenir un chien d'assistance.

11. Éducation, petites entreprises canadiennes et innovation

Plus de 90 % des collèges canadiens participent à des projets de recherche appliquée, mais ne reçoivent que 2 % du financement fédéral pour la recherche, la majeure partie allant aux universités. Nous sommes d'accord avec Collèges et Instituts Canada pour dire qu'un investissement de 40 millions de dollars par année dans des services offerts par l'entremise de collèges, d'instituts et d'écoles polytechniques permettrait d'inciter davantage de petites et moyennes entreprises à s'engager dans la recherche et développement et à innover au profit de l'économie verte et de tous les secteurs de l'économie. Un tel mouvement permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs du Canada en matière de changement climatique. Ce serait aussi une bonne façon d'offrir à plus de Canadiens la possibilité d'acquérir les compétences qui seront en demande pour assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, puisque plus de 95 % des Canadiens habitent à moins de 50 kilomètres d'un collège, d'un institut, d'un cégep ou d'une école polytechnique.

Nous tenons également à mettre en lumière un projet de financement précis, c'est-à-dire celui du nouveau Centre d'excellence en cybersécurité, au Nouveau-Brunswick. Les installations de 145 000 pieds carrés, conformes aux normes de sécurité de niveau 2, ont été construites expressément pour le centre, qui hébergera plusieurs grandes entreprises de cybersécurité, de même que des organisations universitaires et gouvernementales. Le bâtiment est conçu de manière à pouvoir fonctionner en isolation jusqu'à 96 heures dans des scénarios post-catastrophes et est doté de plusieurs systèmes de duplication et de sauvegarde, notamment des salles électriques indépendantes desservies par des sous-stations distinctes, ainsi que deux sources de production d'énergie autonomes pour l'alimentation de secours. Le projet servira les intérêts de la sécurité nationale et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de cybersécurité et le programme d'innovation du gouvernement fédéral. En outre, le Centre d'excellence permettra au



Nouveau-Brunswick de faire figure de leader national en matière de cybersécurité, notamment en ce qui concerne la protection des infrastructures critiques. En réunissant l'expertise d'établissements privés, publics et universitaires sous un même toit et en leur permettant de fonctionner dans un environnement intégré, le centre va également attirer de nouveaux investissements, des travailleurs qualifiés et des retombées économiques pour la région.

12. La culture canadienne, le sport et le patrimoine

La culture, le sport et le patrimoine font partie intégrante d'une vie saine et épanouie. Nous espérons que le Budget 2020 pourra faire tomber quelques-unes des barrières qui empêchent les Canadiens d'en profiter.

Il manque d'infrastructures dans les petites et moyennes collectivités de l'ensemble du Canada, et les frais d'utilisation des installations culturelles et récréatives peuvent s'avérer un obstacle pour les personnes vivant avec un revenu fixe. Un fonds de participation destiné à rendre les installations municipales de loisirs artistiques plus accessibles à ces collectivités serait le bienvenu. Et si les transferts municipaux accrus que nous avons demandés peuvent aider les municipalités à faire face aux coûts futurs des infrastructures culturelles et sportives, deux installations qui ont actuellement désespérément besoin de fonds fédéraux sont le Fredericton Playhouse et la piscine de Fredericton. Le Fredericton Playhouse bénéficie du soutien de la municipalité, mais est toujours en attente de l'aide des gouvernements fédéral et provincial. Quant à la piscine de Fredericton, il s'agit d'une initiative communautaire en quête de financement fédéral et qui vise à assurer la survie d'un centre de natation de compétition dans la région de Fredericton. Les deux installations veulent obtenir environ 14 millions de dollars pour mener à bien leurs projets.

Le Parti vert croit également qu'il faudrait majorer les fonds alloués à la Société Radio-Canada (SRC) afin de remplacer les revenus issus de la publicité diffusée pendant les émissions d'information, à condition que la SRC élimine les publicités dans ses émissions d'information. En parallèle, une taxe sur les ventes numériques devrait s'appliquer aux services de diffusion en continu tels que Netflix, Spotify et Apple, et ces mêmes services devraient être assujettis aux exigences relatives au contenu canadien.

Nous demandons également que le financement du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, qui relève du ministère du Patrimoine canadien, soit augmenté de 10 millions de dollars. Le fonds a été gelé il y a plus de 10 ans à environ 26 millions de dollars, mais ce montant n'est plus suffisant pour répondre aux besoins actuels et



rester compétitif dans le monde d'aujourd'hui. L'augmentation du fonds permettrait également à de nouveaux entrants d'y accéder. Investir davantage dans la formation artistique professionnelle favorisera la présence du Canada sur la scène mondiale et contribuera à la résilience de l'économie.

Afin de contribuer à la préservation du patrimoine bâti canadien, nous proposons deux mesures fiscales : 1) établir un crédit d'impôt fédéral sur le revenu pour les dépenses de restauration afin d'encourager le secteur privé à préserver le patrimoine bâti du Canada; 2) établir des crédits d'impôt pour les dons privés de servitudes sur des propriétés patrimoniales à des organisations caritatives ou à des administrations locales.

13. Transports

Répondre à l'appel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du conseil municipal de Vancouver en faveur d'un fonds fédéral permanent voué au transport en commun, à hauteur de 3,4 milliards de dollars par an à partir de 2028, au terme du programme actuel de financement du transport public.

Éliminer le plafond de 15 % des coûts de réhabilitation dans le cadre de l'actuel plan d'infrastructure Investir au Canada. Fournir le nouveau soutien fédéral de 2,7 milliards de dollars qui, selon la FCM, est nécessaire pour soutenir la conversion des parcs de véhicules de transport en commun en véhicules zéro émission.

14. Éliminer la taxe de 10 % prévue sur les ventes de bateaux

Nous avons déjà soumis une lettre plus détaillée à ce sujet, signée par Elizabeth May. Nous sommes convaincus que cette taxe ne produira pas de recettes fiscales, mais qu'elle décimera un secteur économique important au Canada et entraînera des pertes d'emplois. Nous vous encourageons vivement à percevoir plutôt une redevance annuelle de 100 \$ pour garantir l'immatriculation des bateaux et la délivrance de permis aux propriétaires, ce qui constituerait une meilleure source de revenus et permettrait d'éviter l'abandon de bateaux, qui entraînerait différents coûts pour les gouvernements.

15. Augmenter l'enveloppe d'aide publique au développement (APD) du Canada

L'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'APD a été fixé comme objectif international pour les pays donateurs par l'ancien premier ministre Lester Pearson. Bien des pays ont



atteint ou dépassé cet objectif. Le Canada traîne au 15^e rang mondial, avec un engagement de 0,28 % de son PIB. Comme les objectifs de développement durable exigent l'élimination de la pauvreté dans le monde d'ici 2030 – un objectif réalisable –, il est temps pour le Canada de passer à la vitesse supérieure. Comme mise de fonds pour atteindre cet objectif, veuillez prévoir dans le Budget 2020 un montant équivalent au double de notre APD actuelle.

16. Recettes permettant de réaliser ces engagements

Dénicher les revenus cachés à l'étranger, éliminer l'échappatoire des dividendes en actions, supprimer les déductions liées aux repas et aux divertissements, augmenter le taux marginal d'imposition des plus riches (le 1 %), instaurer un impôt sur la fortune, voilà autant de sources de revenus possibles dans une réforme fiscale qui permettrait d'assurer la viabilité budgétaire.

